L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

BUREAUX: No [illegible] RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 8 FEVRIER.

Suite de la Première Page.

Le comité propose deux modifications. La première abroge la clause II qui déclare que les propriétés et les franchises de la compagnie seront exemptées de l'impôt durant dix ans; elle est adoptée. La seconde défend à la compagnie d'exiger un péage quelconque avant que les travaux soient achevés.

Mr Allain—Le chairman du comité, Mr Grover, qui est, aussi, l'auteur du projet de loi, n'est pas présent. Je propose donc que nous ne poussions pas plus loin la considération.

Mr Grover—Je crains que le second amendement n'empêche l'achèvement des travaux. La compagnie aura besoin du péage pour mener l'entreprise à bonne fin.

Mr White—C'est Mr Grover lui-même qui a présenté le rapport.

Mr Wiltz—Le rapport est signé de l'auteur du bill.

La troisième lecture est demandée.

Mr Garland—Il ne convient d'accorder à une compagnie le monopole d'un cours d'eau quelconque. Le péage que la compagnie pourra exiger n'étant pas indiqué, il faut que l'Etat se réserve le droit de le fixer. Le bill autorise la compagnie à hypothéquer ses privilèges; ceux-ci pourraient être achetés par des personnes dont les intérêts seraient contraires à ceux des citoyens de la paroisse. J'espère que le Sénat refusera son assentiment à ce qu'on lui propose.

Sur la motion de Mr Demas, le bill est mis à l'ordre du jour de lundi prochain, à deux heures, et l'impression en est ordonnée.

Le bill No 53 du Sénat, qui autorise la Nouvelle-Orléans à acheter une usine à gaz et émettre des bons pour le paiement, est renvoyé indéfiniment.

Le bill No 15 du Sénat incorporant la ville de Providence, paroisse Carroll, est adopté, avec une modification qui fixe l'impôt à cinq *mills*.

Le bill No 22 du Sénat modifiant la 3ème clause de la loi 31 de 1871, relative à la réorganisation du bureau des terres, est renvoyé indéfiniment.

Le bill No 108 du Sénat, qui autorise le jury de police de la paroisse St. Landry à prélever une taxe annuelle de quatorze *mills* et demi, et abroge la loi 24 de 1870, est adopté.

Le bill No. 117 du Sénat, qui alloue $18,076 65 à la Nouvelle-Orléans pour les frais d'entretien d'une police extraordinaire à l'époque de la tentative Packard, est, de nouveau, considéré.

Mr Goode s'oppose à l'adoption. Il rend pleine et entière justice à la conduite des citoyens dans les premiers mois de 1877, il est fier d'eux, mais il ne votera l'allocation que quand il lui sera prouvé qu'elle est légale. L'Etat doit à ses fonctionnaires $75,000 pour services rendus en 1877, et il ne peut pas s'acquitter.

Mr Ellis est d'opinion que les hommes appelés sous les armes étaient une police et que la ville est tenue de se charger des dépenses. Le gouverneur, à la disposition de qui la législature avait mis quarante mille piastres, dit, dans son message, qu'il en a employé vingt-deux mille, et il ne croyait pas consciencieusement devoir en employer davantage. Le parti démocrate se tuerait s'il accordait la somme.

Mr Zacharie répond que la législature a forcé la ville de faire face aux certificats de la police extraordinaire qui a sauvé le gouvernement d'Etat. Le fardeau des deux tiers des taxes que les percepteurs versent dans la caisse pèse sur la Nouvelle-Orléans. Le parti démocrate ne saurait souhaiter une mort plus belle que celle qui suivrait l'accomplissement d'un pareil acte de justice.

Mr White dit que l'honorable représentant de Terrebonne n'a montré, dans cette circonstance, ni son esprit de justice ni sa pénétration habituels. L'Etat doit à ses fonctionnaires $13,000 et non $75,000; le rapport de l'auditeur établit le fait. Mr Goode a soulevé la question légale; eh bien! c'est le bureau de police métropolitaine, créé par la Législature, dont les membres étaient désignés par le gouverneur et qui échappait entièrement au contrôle de la Nouvelle-Orléans, c'est ce bureau qui a cru devoir organiser une police extraordinaire de mille hommes. La loi limitait la somme que les autorités municipales pouvaient consacrer au maintien de sa police ordinaire. Il ne faut pas oublier qu'un des premiers actes du gouverneur Nicholls fut de choisir les membres du bureau; qu'un des premiers actes du Sénat conservateur fut de ratifier la désignation des commissaires. Le gouverneur assista aux délibérations secrètes et déclara que la ratification était absolument nécessaire. On ne demanda pas alors "ce que ces hommes allaient faire." On les employa promptement, sagement, et le peuple ne perdra jamais la mémoire de ces jours glorieux. Mr White s'écrie, en terminant: "aujourd'hui que vous jouissez du fruit de la victoire, ne traitez pas les soldats devant vous, et ne vous imposez pas la triste besogne de compter leurs cicatrices avant de décider s'ils ont bien mérité de vous."

Mr George se prononce pour le bill avec une éloquence entraînante. Il est trop tard, dit-il pour demander à ces hommes dévoués ce qu'ils ont fait; leurs actes appartiennent à l'histoire et c'est elle qui répondra pour eux. Nous ne saurions payer trop cher la revendication de nos droits et de nos libertés.

Mr Sandiford appuie le bill.

Mr Boatner croit que quelques uns des sénateurs des campagnes ne saisissent pas bien la question. Ce n'est pas une question de sentiment, c'est une question légale, une question de justice. La dette a été contractée par le bureau de police, c'est une dette de l'Etat, et celui-ci doit l'acquitter. Voilà tout.

Mr Garland maintient que la somme est réclamée, non par les citoyens qui ont servi et ne songent pas à exiger quoi que ce soit, qui ont obéi à un sentiment de patriotisme désintéressé, mais par les contribuables de la ville, représentés par le conseil, aux contribuables des campagnes.

Sur la proposition de Mr Young, le bill est renvoyé au comité des réclamations, avec prière de s'assurer à combien s'élevait le nombre d'hommes appelés, qui les a appelés et combien de temps ils sont restés sous les armes.

Le Sénat siège à huis clos, puis s'ajourne à demain, vendredi, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, quatre vingt treize membres ayant répondu à l'appel nominal.

Mr Newsom, président du comité spécial auquel a été référé le bill pour l'ouverture du bayou Tangipahoa, présente un rapport, recommandant que le bill soit référé au comité sur les améliorations à l'intérieur.

BILLS PRÉSENTÉS ET RÉFÉRÉS.

Les bills suivants sont présentés et référés à différents comités, à savoir:

Par Mr Romero, d'Ibérie, pour conférer des pouvoirs additionnels aux juges de paix de la paroisse Ibérie, comité judiciaire.

Par M. Fitzpatrick, d'Orléans, pour venir au secours de James Hite.

Référé au comité sur les réclamations.

Par M. Cole, de St Jean Baptiste, pour rendre à leurs propriétaires les habitations qui ont été prises par l'Etat pour non paiement de taxe, dans le voisinage immédiat de la crevasse de Bonnet Carré.

Référé au comité judiciaire.

Par M. Smart, de Vernon, un bill allouant $5,000 pour l'ouverture du Bayou Sabine.

Référé au comité sur les terres et les levées.

Par M. Jones, de Pointe Coupée, pour l'ouverture d'une route publique.

Référé au comité sur les réclamations.

Par M. Kennedy, de Jefferson, pour autoriser le jury de police de la paroisse Jefferson, à vendre un certain terrain, etc.

Comité sur les affaires paroissiales.

Par M. Goler, de Richland, pour autoriser les citoyens de la paroisse Richland à transférer le siége de la justice et à construire une maison de cour, en émettant des Bons.

Comité sur les affaires paroissiales.

Par M. Soiller, de Livingston, pour autoriser le jury de police de la paroisse Livingston à prélever une taxe spéciale.

Comité sur les affaires paroissiales.

Par M. Kennedy, de Jefferson, pour abolir l'emploi d'avocat de district pro tem.

Comité judiciaire.

Des bills de secours sont présentés par messieurs Jonas et Richardson et sont référés au comité sur les réclamations.

Par Mr Stewart, de Tensas, un bill pour amender la première section d'un acte de 1877 relatif à la protection du gibier.

Comité sur l'immigration, l'agriculture et le commerce.

Par Mr Lyons, d'Est Féliciana, un bill pour fixer le poids de certains articles et pour punir toute violation de cet acte.

Comité sur l'immigration, l'agriculture et le commerce.

Par Mr Hill, d'Orléans, un bill pour révoquer un acte accordant certains privilèges à la Chambre de Commerce de la Nouvelle Orléans.

Mr Hill présente également une pétition des contribuables de la paroisse d'Orléans.

Référée au comité spécial sur les affaires de la ville.

Le bill No 4 du Sénat pour abolir un acte relatif à la compensation des jurés, revient du comité judiciaire avec un rapport favorable.

Le bill est lu trois fois et est finalement adopté.

Après quelques débats, le vote par lequel le bill a été adopté est repris en considération et le bill est renvoyé à samedi.

L'objection au bill provient de ce que quelques membres des paroisses rurales sont d'avis que la compensation d'une piastre par jour et de cinq sous par mille accordée aux jurés, n'est pas suffisante.

L'ORDRE SPÉCIAL DU JOUR

est appelé. Il s'agit du bill No 77 de la Chambre pour amender la 10ème section de l'acte No 14 de 1872, relativement au mode de percevoir des licences. L'amendement a trait aux buvettes et aux cafés.

Le bill revient du comité judiciaire avec un rapport défavorable.

Il est renvoyé devant le comité sur les voies et moyens.

Le bill No 41 du Sénat, autorisant les jurys de police, dans les paroisses rurales, et le Conseil municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, à employer pour les travaux publics dans les rues ou sur les routes les prisonniers qui ont commis un [illegible] mais qui entraîne celle des travaux forcés, est lu deux fois. Motion est faite de le renvoyer indéfiniment et les oui et les non sont demandés, avec le résultat suivant:

Oui—Trente-deux.

Non—Cinquante-six.

La Chambre refuse de déposer sur le bureau.

Le bill prescrit, qu'à l'option du juge, tout individu convaincu d'un crime n'entraînant pas la peine de mort, pourra être condamné à travailler dans les rues et sur les routes publiques.

Les républicains font une opposition systématique au bill. Ils présentent différents amendements qui sont rejetés, demandant les oui et les non à chaque fois. En dépit de leurs efforts, cependant, le bill est déclaré grossoyé par un vote de 57 oui contre 23 non.

Mr Dinkgrave, de Madison, propose comme amendement, que les jurys de police ou les conseils municipaux ne pourront pas ordonner que des boulets soient mis aux pieds des condamnés, et que les dits condamnés ne travailleront que dix heures par jours.

Mr Dinkgrave promet que si les démocrates permettent la reprise en considération du vote par lequel le bill a été adopté, afin que cet amendement puisse être accepté, les républicains ne feront plus de motions dilatoires.

La Chambre consent à la reprise en considération et l'amendement est proposé.

Mr Hahn, de St Charles, suggère comme amendement à l'amendement, que les condamnés travailleront huit heures par jour au lieu de dix, et demande les oui et les non.

Mr Dinkgrave demande la parole pour un fait personnel.—Il déclare que si ses collègues républicains continuent leurs motions dilatoires, il retirera l'amendement qu'il a proposé, parce qu'il considèrera qu'on veut lui faire manquer à la promesse qu'il a faite en son nom et au nom des républicains.

Après quelques débats les oui et les non sont demandés sur l'amendement de Mr Hahn avec le résultat suivant:

Oui—Quarante-trois.

Non—Quarante-huit.

L'amendement de Mr Hahn est rejeté.

L'amendement de Mr Dinkgrave est alors adopté par 69 oui contre 7 non.

Le bill ainsi amendé est déclaré grossoyé.

Le bill du Sénat pour amender la section 2667 des Statuts Révisés, est lu deux fois et déclaré grossoyé.

Le bill No 46 du Sénat, pour amender la section 800 des Statuts Révisés de 1870, est renvoyé indéfiniment.

Le bill No 59 du Sénat, imposant une pénalité pour la mutilation ou pour la destruction d'archives ou de documents publics, par un fonctionnaire public, etc., revient du comité judiciaire avec un rapport favorable et est déclaré grossoyé.

Mr Aldigé, président du comité sur les voies et moyens, soumet avec le consentement unanime de la Chambre, un rapport qui comprend le bill de Revenu pour l'année 1878, qui pourvoit à la perception des taxes, etc.

Sur motion, le bill est mis à l'ordre du jour pour samedi.

Le bill No 65 du Sénat pour autoriser l'avocat du 1er district judiciaire à nommer un assistant, qu'il paiera lui même, revient du comité judiciaire avec un rapport favorable et est grossoyé.

Le bill No 69 du Sénat, exigeant que les juges de paroisse aient un bureau dans leur paroisse respective, revient du comité judiciaire avec un rapport favorable et est grossoyé.

Le bill No 77 du Sénat pour amender la section 787 des Statuts Révisés, revient du comité judiciaire avec un rapport favorable et est grossoyé.

Le bill a pour but de rendre une tentative d'empoisonnement ou une tentative de viol passible de la peine de mort.

M. Singleton, de St-Landry, propose comme amendement que toute tentative de viol sera punie par la castration, l'opération devant être faite par le médecin de la paroisse ou de la ville.

L'amendement est adopté et le bill est déclaré grossoyé.

Le bill No 66 du Sénat, pour régler les appels aux pouvoirs à la Cour Suprême dans les affaires criminelles, revient du comité judiciaire avec un rapport favorable, et est déclaré grossoyé.

Le bill No 88 du Sénat, pour régler les appels devant la Cour Suprême de l'Etat, en ce qui regarde les billets à ordre, revient du comité judiciaire avec un rapport favorable, et est grossoyé.

Le bill No 101 de la Chambre pour venir au secours de Charles M. Boothby, ex-surintendant de la sixième division des écoles publiques, est renvoyé indéfiniment sur la motion de M. Warmoth.

BILLS ADOPTÉS FINALEMENT.

Le bill No 105 de la Chambre, relatif à l'évidence et à la nature des preuves à fournir dans les poursuites criminelles.

Le bill No 112 de la Chambre, pour autoriser le gouverneur à nommer deux membres additionnels du jury de police dans la paroisse Bossier.

Le bill No 119 de la Chambre, pour créer un juge de paix additionnel dans le 3ème ward de la paroisse Caddo.

Le bill No 121 de la Chambre pour amender la section 4 de l'acte No 10 de 1877, qui pourvoit à ce que les listes d'enregistrement des votants seront imprimées par le journal officiel.

Le bill No 284 de la Chambre, pour amender la section 1 de l'acte No 60 de 1877, relativement à la protection du gibier.

Le bill No 11 de la Chambre, pour autoriser le jury de police de la paroisse Rapides à émettre des Bons, est renvoyé indéfiniment.

Le bill No 23 de la chambre, pour payer les frais de papier et de listes d'enregistrement de l'ex surintendant d'enregistrement pendant la campagne électorale de 1876, revient du comité sur les allocations avec un rapport favorable par substitut.

La Chambre se transforme en comité général pour prendre le bill en considération. Il s'agit d'une allocation de $50,000, non seulement pour payer Mr Hahn, comme surintendent de l'enregistrement, mais pour payer également les frais d'impression des journaux, qui ont publié les amendements constitutionnels soumis au peuple à l'élection de 1876.

Sur motion, le bill est renvoyé devant le comité sur les impressions publiques.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'au lendemain à midi.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 7 Février 1878

Comptoir d'Echanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances
2 Fév	$2,298 826 83	$123,543 00
4 Fév	2,175 727 76	203 357 57
5 Fév	2,639 965 10	295 114 16
6 Fév	2,008 348 76	153,352 47
7 Fév	2,114,427 69	142 853 79
Jusqu'ici cette semaine	11,237,356 13	$9[illegible].225 99
Même temps la semaine dern.	10,294,723 13	911,853 29
Total de la semaine passée	11,948,575 13	1,081,416 10
Total de la sem. précédente	13.381.726 99	1,133,450 56

La demande d'argent n'a pas été animée, aujourd'hui dans les banques et au dehors. Les billets du commerce et les prêts reposant sur des garanties collatérales, n'ont pas varié.

Il n'y a rien eu de nouveau dans les actions qui ont encore été calmes.

Les consolidés de l'Etat ont beaucoup fléchi à l'ouverture, mais se sont ensuite relevés. Ils étaient, à la clôture, 84¼ à 84⅜, taux d'hier.

Les bons à prime ont été fermes; mais, à la clôture, ils étaient à 37 à 37¼, ce qui indique une légère baisse.

Les bons consolidés de la ville ont été plus fortes et cotés à 39 à 40 contre 38¾ à 39¼, hier.

Les coupons (de la ville) à moitié payés ont été cotés à 34½ à —, le scrip de la ville à 32 à 33 celui de 1874; à 39 à — celui de 1875, à 31½ à — celui de 1876; les mandats de la police métropolitaine à 26 à —.

Nous continuons de coter les excellents billets de commerce à 8 à—pour cent d'escompte, les Nos. 1, à 9 à 11, les Nos. 2, à 12 à —; les prêts reposant sur des garanties collatérales, à—à 8; le papier hypothécaire No 1, à 9 à 10, et le No 2 nominal.

L'or a ouvert à 102 à 102¼ contre 102¼ à New York, et fermé aux taux d'ouverture contre 102 à New York. Les ventes ne sont que de $16,000, dont $5000 à 102 1/16, $3000 à 102⅛, $8000 à 102⅛.

Les opérations de sterling embrassent 19,400 livres, dont 7,000 connaissement à—12,000 do à 488, 2,000 do à 488¼, 1,200 et 400 do à 489, 4,000, do à 488 à 489. Dans les francs, 135,000, en change de commerce, à—, et 50,000 à 5.15⅝.

A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 487½ à 489 le connaissement et le clair No 1, — à 492 les traites des banques, — à 492½ le taux des banques aux comptoirs; les francs, à 5 16¼ les traites de commerce.

Les ventes (annoncées) de change à vue, sur New York sont de $115,000, à ⅛ pour cent d'escompte.

Les banques et les banquiers ont continué de tirer des chèques sur New York au pair. Le change de commerce, à vue, a été coté à ⅛ pour cent d'escompte contre 3/16 à ¼ hier.

Ventes du N. O. Stock Exchange.

Avant le 1er appel.
$25,000 Premium Bonds 37¾
20,000 do do 37⅞

1er appel, 10 A. M.
$10,000 State Consols 83⅞

Entre le 1er et le 2d appel.
71 actions N. O. Ins. Comp. à $42 50
$5,000 State Consols 84⅛

2nd appel à 12 m.
$10,000 State Consols 84⅛
10 000 do (s. 60 et int.) 84⅛
1,000 City Scrip 1875 40—

Entre le 2d et le 3e appel.
$10,000 State Consols 84⅛
10,000 do 84⅛
75 000 do 84⅛
57,000 Premium Bonds 37⅛

3ème appel 2 P. M.
$50,000 State Consols 84⅛
5,000 do (s. 30 et int) 84⅛
20 200 Premium Bonds 37⅛
50 000 do 37—
10 000 do (B Mch) 37⅛

Après le 3ème appel.
$15,000 State Consols 84⅛
25,000 do 84⅛
10,000 do 84⅛
50 000 Premium Bonds 37

Ventes du Crescent City Open Stock Board.

1er appel.
$15,000 Premium Bonds 37¼
10. State Consols 84⅛

Entre le 1er et le 2e appel.
$10,000 Premium Bonds 37⅛
15 000 do 37⅛
10,000 State Consols 84⅛
[illegible]

Au 2ème appel.
$15,000 State Consols 84⅛
10,000 Premium Bonds 37⅛

Entre le 2d et 3ème appel.
$15,000 State Consols 84⅛
15,000 Premium Bonds 37⅛
10,000 do 37

Après 3me appel.
$10,000 State Consols 84⅛

Dépêches TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

LA GUERRE EN ORIENT.

LES RUSSES A CONSTANTINOPLE.

Londres, 7—L'agence Reuter publie la dépêche suivante de Constantinople en date du 7 février, 3 heures P. M. et venue par El Arish.

Conformément aux conditions de l'armistice, les troupes turques ont évacué les lignes de fortifications de Constantinople, et les troupes russes occupent maintenant ces lignes.

Londres, 7—On ignore la source d'où est sorti le bruit de l'occupation de Constantinople par les Russes, mais il est probable, d'après la teneur des dépêches, que la nouvelle vient d'une source officielle.

CONSEIL DE CABINET.

Londres, 7, 3 h. P. M—Le Conseil de Cabinet s'est réuni ce matin à 11 heures et il siège encore.

QUE FAIT LA FLOTTE ANGLAISE?

Londres, 7, midi 45—Les consolidés ont baissé ce matin sur la rumeur que la flotte anglaise avait reçu l'ordre de se rendre à Constantinople. Ce n'est probablement là qu'une pure supposition, fondée sur la nouvelle publiée ce matin que les Russes avaient occupé Constantinople.

LA MARCHE DES RUSSES.

Londres, 7—D'après une dépêche reçue de Paris par le Standard, le bruit courait dans cette ville que les Russes occupent déjà une position sur les Dardanelles.

Le Times dans son article principal dit ceci: Nous ne sommes pas convaincus que le prince Gortchakoff a renoncé définitivement à faire entrer les troupes russes à Constantinople.

Le bruit courait hier soir que cette entrée avait déjà eu lieu ou était sur le point de se faire. Tout au plus cette occupation aurait-elle un caractère nominal comme l'entrée des Allemands à Paris. Bref, nous avons toute espèce de raison pour nous fier à l'avenir, sans aucune raison sérieuse de nous alarmer.

Le Time fonde sa confiance sur les prévisions pacifiques du discours de l'empereur d'Allemagne et désapprouve toute manifestation de mécontentement. Si la Russie devait chercher à prendre en Orient une position qui menaçât les justes intérêts de l'Autriche et de l'Allemagne, un mot de l'empereur Guillaume l'arrêterait immédiatement.

Le Daily Telegraph: D'après les dernières informations reçues de Constantinople, les troupes russes malgré la signature des préliminaires de paix, poussent en toute hâte sur Gallipoli et sur Constantinople; ces circonstances extrêmement sérieuses et menaçantes devront être examinées par les ministres dans le conseil de cabinet qui se réunira aujourd'hui. Le résultat de leurs délibérations sera, très probablement, communiqué ce soir au Parlement.

Le Télégraph est furieux dans ses commentaires sur la Russie. Le Télégraph publie une dépêche spéciale de Paris datée de minuit et ainsi conçue:

Les troupes russes avancent constamment sur Gallipoli et sur Constantinople.

Le Standard apprend de Pesth que les navires de guerre turcs qui se trouvaient sur le Danube ont été remis à la Russie.

Le correspondant du Daily News, à Andrinople rapporte une entrevue avec Server Pacha, qui a déclaré que la Turquie avait été égarée et encouragée à combattre par la promesse d'un secours de l'Angleterre. Il a accusé particulièrement Lord Beaconsfield et M. Layard d'avoir entretenu cette croyance; il a ajouté qu'il avait des documents qu'il publierait. Il a déclaré qu'il était devenu maintenant partisan de la politique et de l'alliance russe. Les collègues de Server Pacha à Andrinople, ont confirmé ses paroles.

Londres, 7, 1:30 P. M.—On n'a reçu aux ambassades de Russie et de Turquie aucune confirmation de l'occupation de Constantinople par les Russes. Le comte Schouvaloff, ambassadeur russe déclare qu'il n'y croit pas.

Le *Daily Chronicle* affirme que le gouvernement anglais aussi bien que l'ambassade russe ont tous deux reçu la nouvelle de l'entrée des Russes à Constantinople. Mais le *Daily Chronicle* n'est pas une bonne autorité.

Le même journal annonce aussi, d'après un télégramme envoyé de Bucharest à Londres, qu'outre le transfert des navires de guerre du Danube, la Russie négocie l'acquisition de toute la flotte cuirassée des Turcs.

Le comte Schouvaloff a entendu parler de l'occupation de Constantinople, au bal donné hier soir à l'ambassade allemande. Il a télégraphié immédiatement à St-Petersbourg pour demander si cela était vrai. Il n'a pas reçu de réponse.

Il explique ce bruit par les arrangements pris entre les Russes et les Turcs pour permettre aux troupes russes de s'approcher plus près de Constantinople qu'ils n'étaient à la signature de l'armistice. Mussur Pacha, ambassadeur de Turquie à Londres, a reçu des dépêches de Constantinople ce matin; on n'en sait pas la date, mais il ne savait rien de l'acceptation dont on parle.

Le *Central New*, s'exprime ainsi: Par suite de la grave nouvelle transmise par Mr Layard, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, nous croyons que Lord Hardington annoncera le retour de l'amendement Forster, et que le vote des subsides sera unanime.

Le même journal ajoute: Nous sommes en mesure d'affirmer que l'on a reçu de Mr Layard un télégramme exprimant le plus grand malaise, de se voir isolé par la rupture des fils télégraphiques.

Il apprit que par suite d'un arrangement avec la Porte, les Russes sont tout près de la ville et sur le point d'y entrer et aussi qu'ils prennent leurs positions près de Gallipoli.

La communication de Mr Layard est arrivée au gouvernement par Alexandrie. Les informations ultérieures disent que la dépêche de Mr Layard a pris deux jours pour être transmise. Elle ajoute que les Russes ont pris possession d'un fort dans la ligne des fortifications entre Buyuk-Tchekmedjé et Chatalja, et qu'un autre détachement a occupé des points sur les lignes de Boulair.

Londres, 7-4 h, P, M—La réunion du Cabinet qui se tient maintenant a été convoquée très soudainement. Le lord chancelier a été appelé comme il était occupé à la Chambre des Lords, dans une affaire dont l'audition a été immédiatement suspendue.

EXPLICATION DES DERNIERS BRUITS.

Londres, 7—Le Standard dans sa 3ème édition publie une dépêche de Constantinople portant que suivant les termes de l'armistice, les Turcs doivent évacuer les lignes de Constantinople qui doivent former une zone neutre. La limite des Russes va jusqu'à Bujuk Chekmejé et la limite turque à Kejeik Chekmejeh.

PARLEMENT ANGLAIS.

Londres, 7, 5 h. 30.—A la Chambre des Communes, Mr Forster a déclaré qu'il était prêt à retirer son amendement au bill des subsides.

Le Standard confirme cette après midi, qu'on n'a reçu aucune nouvelle officielle de l'entrée des Russes à Constantinople.

A la Chambre des Communes, sir Stafford Northcote, chancelier de l'échiquier, répondant à une question de Lord Hartington, chef des libéraux, a confirmé la nouvelle de la marche des Russes sur Constantinople.

Le Chancelier a dit que cette marche en avant peut être une exécution des conditions de l'armistice, mais les Turcs affectent d'être surpris.

L'Angleterre a demandé une explication, appelant particulièrement l'attention du Czar sur sa déclaration de juillet que Constantinople ne serait pas occupé à moins que la situation militaire ne rende cette mesure nécessaire.

La Chambre, après une courte discussion a consenti au retrait de l'amendement Forster.

Londres, 7, 6 h. P M—Il y a une terrible émotion en dehors du Parlement; la foule encombre les rues en chantant le *God Save the Queen*, et en faisant des démonstrations en faveur du gouvernement.

A la Chambre des Communes, Sir Stafford Northcote, répondant à une question de M. John Whitewell, libéral, représentant de Kendall, a dit que l'Angleterre accepte la proposition de conférence faite par l'Autriche.

DEMENTI DE L'AMBASSADEUR RUSSE.

Londres, 7, 6 h 30 P M.—Sir Stafford Northcote vient d'annoncer à la Chambre que l'ambassadeur de Russie, comte Schouvaloff, avait reçu du prince Gortchakoff un télégramme affirmant que les chefs des corps russes avaient reçu l'ordre d'arrêter leur marche sur tous les points, et qu'il n'y a rien d'exact dans le bruit d'une marche sur Constantinople. L'émotion de la Chambre est à son comble.

Londres, 7 fév —Ce soir, à la Chambre Haute, Lord Derby, secrétaire aux affaires étrangères, répondant à une question sur les bruits qui circulaient ce matin, a dit qu'il avait reçu hier une dépêche de M. Layard, en date du 5 février. A ce moment, nonobstant l'armistice, les Russes marchaient sur Constantinople, les troupes turques avaient été forcées d'évacuer un port sur la mer de Marmara, malgré une protestation du commandant turc; le général russe a déclaré que d'après ses ordres il était nécessaire qu'il occupât Tchataldja le jour même.

La Porte est grandement alarmée et ne peut comprendre les agissements des Russes. On a fait des représentations au Grand duc Nicolas.

On dit aussi que les Serbes ont détruit une place appelée Vranja et qu'ils avancent sur le chemin de fer de Salonique.

Il s'est écoulé cinq jours depuis la signature de l'armistice et des préliminaires de paix, et la Porte n'a pas encore reçu le Protocole, elle en ignore quelques conditions.

Une autre dépêche datée d'hier, et reçue hier soir, affirme que le gouvernement russe a exigé que les lignes de Chekmadjé fussent abandonnées, ce qui laisserait Constantinople sans défense. Les Russes, [illegible] le, qui fait partie des lignes turques de défense qui s'étendent à travers la péninsule, à moins de 30 milles de Constantinople.

Il peut se faire que ces mouvements opérés par les Russes soient l'exécution des termes de l'armistice, parce que nous n'en connaissons pas les conditions, mais il paraît que la Porte les ignore également; et s'inquiète du sens de ces mouvements.

Par une dépêche envoyée aujourd'hui, nous avons demandé à la Reine de nous donner quelques explications à ce sujet, et nous avons appelé son attention sur la déclaration faite par l'Empereur au Col. Wellesley, en juillet dernier, qu'il n'occuperait pas Constantinople pour satisfaire l'honneur militaire, mais seulement si cette mesure était rendue nécessaire par la marche des évènements.

Considérant que la résistance des Turcs a cessé, il ne semble pas au gouvernement de la Reine qu'il y ait pour les troupes russes aucune nécessité d'avancer.

Lord Derby a ajouté qu'il pouvait se faire qu'on n'eût pas donné d'instructions aux troupes russes au moment où la dépêche de Layard a été expédiée, et que les différents mouvements qui avaient lieu ne fussent pas en contradiction avec les termes de l'armistice, dont le gouvernement de la Reine ignore les termes exacts.

LES CONDITIONS DE L'ARMISTICE.

Londres, 7—Les journaux de Londres ce matin donnent les nouveaux détails qui suivent sur les termes de l'armistice.

Le chemin de fer d'Andrinople à Constantinople devra être réparé et mis en activité, ainsi que les lignes télégraphiques entre Andrinople et Odessa par Constantinople.

Le blocus de la mer Noire et du Danube sera levé pour tout excepté les munitions de guerre; les Russes occuperont les côtes de la mer Noire, depuis la frontière russe jusqu'à Balachik, et depuis Missoni jusqu'à Derkij sur la mer de Marmara. Les Russes occuperont Batjuk, Tchakadjé et Tchurkevy, et sur l'Archipel le littoral depuis Enos jusqu'à Makri. These devra être ajouté aux points que les Russes occuperont à la signature de l'armistice.—(Note) Beaucoup de ces détails arrivent de Vienne et doivent être acceptés avec réserve.

Le Standard publie une dépêche reçue de Constantinople par voie de la Syrie, du 5 février, et disant que le grand duc Nicholas et son état-major viendront à Constantinople pendant l'armistice.

St Petersbourg, 7—Une dépêche reçue aujourd'hui du grand duc Nicholas, annonce que conformément à l'entente établie entre les plénipotentiaires russes et turcs, la liberté des relations commerciales va être rétablie par terre et par mer immédiatement entre la Turquie et la Russie.

Londres, 7,— Le bruit court dans les couloirs de la Chambre des communes que l'on a reçu des dépêches postérieures de M. Layard confirmant la nouvelle que les Russes ont occupé Chatalja, et s'avancent sur Chekmedje.

La presse associée a des raisons de croire que malgré le retrait de l'amendement Foster, les radicaux se partageront sur la question quand elle viendra devant les comités, mais l'on ne s'attend pas à ce que l'opposition, comme parti, combatte le bill.

Londres, 7—On doit présenter à l'adoption de la Chambre, une motion en forme, avant que les comités se réunissent, dans le but d'attaquer la politique du gouvernement et surtout pour censurer le comte Beaconsfield. Mr Mills et d'autres conservateurs y ont répondu en accusant les radicaux de manquer de patriotisme.

L'orateur a été finalement privé de son fauteuil par un vote de 275 contre 16. La minorité se composait de radicaux et de quelques libéraux. Les chefs libéraux et la masse du parti se sont abstenus de voter.

La Chambre s'est alors formée en comité et s'est aussitôt ajournée jusqu'à demain.

Londres, 7, minuit—Le sentiment populaire est extrêmement hostile à la Russie. Les fenêtres de la maison de M. Gladstone, à Londres, et celles du bureau du Daily News, ont été brisées ce soir, par la populace furieuse.

Londres, 7—Ce soir à la Chambre, dans le cours des débats, Sir Stafford Northcote a lu une lettre de Lord Beaconsfield relative à la prétendue accusation portée par Server Pacha contre l'Angleterre, d'après le Daily News, accusation qui rendrait Lord Beaconsfield et M. Layard responsables de la durée de la guerre.

Dans sa lettre Lord Beaconsfield déclare ce rapport faux en ces termes: "J'ai seulement à dire que cette nouvelle est une infâme invention."

ITALIE.

LE PAPE REMORT POUR TOUT DE BON.

Rome, 7—L'état du Pape a sérieusement empiré cette nuit. Sa Sainteté a déjà reçu les derniers sacrements. On a appelé le cardinal vicaire au Vatican, et l'on a interdit à toute personne non munie d'une autorisation spéciale l'accès des appartements du Pape.

On empêche aussi de sortir du Vatican. On a appelé par télégraphe les cardinaux étrangers à Rome. Dans toutes les Eglises de Rome, on fait des prières pour le rétablissement du Pape.

Londres, 7, 4 h. 30 P M—La Pall Mall Gazette de l'après midi publie la nouvelle suivante:

Rome, 7 fév., 12 h. 50 P M—On attend à tout moment la mort du Pape. On a pris toutes les dispositions nécessaires en prévision d'un pareil évènement. Le bruit court que Sa Sainteté est déjà morte.

Rome, 7, 1 h. 10 P M—Le Pape est entré dans l'agonie; on attend sa mort à tout moment.

Rome, 7—Le Pape est mort à 3 h. P. M.

Rome, 7—On convoquera immédiatement un conclave de cardinaux.

Rome, 7, 6 h P M—Le Pape est mort ce soir à 4 heures 47.

MORT DU PAPE.

Londres, 7—Il n'est pas douteux que le Pape est mort. Les journaux de ce matin confirment les nouvelles antérieures de Rome L'Advertiser dit que la nouvelle de la mort du Pape est déjà officiellement annoncée; il donne les détails suivants:

Mercredi soir à 8 heures le Pape a éprouvé un étouffement subit; il est revenu à plusieurs reprises, mais il a dit à ses médecins: "la mort l'emporte cette fois." Il a eu des alternatives de lucidité et de délire.

Ses derniers moments ont été lucides; il a dit: "gardez l'Eglise que j'ai aimée d'un amour si vif et si sacré."

La cause immédiate de la mort est la fermeture de l'abcès de la jambe qui a fait remonter les humeurs aux poumons et au cerveau.

Les cardinaux Manning et Howard, et beaucoup d'autres, assistaient à cette mort. Le conclave a commencé.

Le cardinal Simeoni a demandé des troupes et le gouvernement a accédé à sa requête.

Les ambassadeurs accrédités auprès du Vatican sont allés en corps visiter le défunt.

Plus tard.—Le gouvernement italien assure l'indépendance du conclave et offre tous les services que le cardinal Simeoni peut demander.

D'autres récits attribuent la mort à l'eau qui a remonté au cœur.

Le Pape s'est évanoui et a commencé son agonie à 3 heures mais la mort n'est arrivée que quelque temps après l'heure annoncée dans la première dépêche.

ACCIDENT DE MER.

Londres, 7—Le Lloyd reçoit la dépêche suivante de Gravesend:

Le steamer Berlin allant à Bordeaux a eu une collision, hier soir à 6 heures avec le steamer Utopia, de l'Anchor Line, venant de New York. L'Utopia a été frappé en avant à tribord; son premier compartiment est plein d'eau. On essaiera de le relever.

Bulletin météorologique.

Washington, 7,—Dans les Etats à l'est du Golfe. Temps couvert et pluvieux, vent chaud du sud, tournant au nord-ouest et devenant plus froid, baisse barométrique suivie d'une hausse.

Dans les Etats à l'ouest du Golfe, temps partiellement couvert, rayons de pluie, vents du nord-ouest, le baromètre et le thermomètre resteront stationnaire ou monteront.

Les signaux continuent à Indianola et à Galveston, à la Nouvelle-Orléans et à Mobile. On en a ordonné pour la côte de l'Atlantique depuis St. Marks et Jacksonville jusqu'à Norfolk.

Marchés étrangers.

Liverpool, 7-5h. P. M.—Coton—Les ventes à terme sont plus faibles; uplands aux conditions du low middling embarqués en mai et juin sur voilier 6¼d.

Bourse de New York.

New York, 7—au soir—A la clôture l'argent est facile à 5; le sterling est calme à 481¾. L'or se maintient à 102, les gouvernements se maintiennent également; les nouveaux 5 font 103⅝.

New York, 7—Les valeurs sont plus fermes à la clôture.

La sous-trésorerie a une balance en or de $105,264,790; en papier de $35,181,171. La sous-trésorier a payé sur les intérêts $225,000; pour des bons $323,500. Recettes de la douane $322,000.

L'or est offert à 102 et demandé au même taux. Les consolidés louisianais sont offerts à 83⅞.

Marchés américains.

New York, 7—Le coton est facile à la clôture. Uplands 11 1/16, Orleans 11 3/16. Ventes du jour 1525 balles, recettes nettes consolidées 113,845. Exportation en Grande Bretagne 34,966, en France 7,996, au Continent 23,567.

New York, 7—Coton, recettes nettes 505 balles, brutes 5697. Les ventes à terme se maintiennent simplement à la clôture. Ventes 41,000 balles; février 10,99 à 10,99, mars 11,08 à 11,09, avril 11,15 à 11,16, mai 11,27 à 11,28, juin 11,40, juillet 11,47 à 11,48, août 11,53 à 11,54, septembre 11,26 à 11,26, octobre 11,09 à 11,10, novembre 10,95 à 10,96.

COPAHINE-MEGE

Elle est si active qu'elle guérit en une moyenne de 6 jours les maladies [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

Jeudi soir, 7 février 1878.

COTON.—Il s'est vendu aujourd'hui 6600 balles à des prix plus irréguliers et plus faibles, exigeant une réduction de ⅛ d. dans les qualités de low ordinary à strict good ordinary et de prix de ⅛ c. pour le low middling et le strict low middling. Nous cotons:

BASE DE CLASSIFICATION AMÉRICAINE.

Cotes générales.		Cotes de l'Exch.
Inférieur	5— à 6—	....
Low ordinary	6½ à 7¼	7⅛
Ordinary	7⅝ à 8—	8—
Strict ordinary	8¼ à 8½	....
Good ordinary	8⅝ à 8⅞	9⅛
Strict good ord.	9— à 9¼	....
Low middling	9⅝ à 9⅞	9⅝
Strict low mid.	10— à 10⅛	....
Middling	10⅜ à 10⅝	10⅜
Strict middling	10⅞ à 11—	....
Good middling	11⅛ à 11⅜	11⅜
Middling fair	11⅝ à 11⅞	11⅞
Fair	12½ à 12⅞	....
Good Fair	13— à 13¼	....
Good and Fine	13⅝ à 14—	....

Aujourd'hui, à midi, le middling était coté: à Galveston 10⅛ c., à Mobile 10¼, à Savannah 10 9/16, à Charleston 10 ⅝, à Wilmington 10¼, à Norfolk 10½ à 10⅝, à Baltimore 10¾, à New York 11 1/16, à Boston 11¼, à Memphis 10½, à Augusta 10¼, à Philadelphie 11¼, à Cincinnati 10½, et à St. Louis 10⅛.

—ÉTAT DU MARCHÉ AU COTON—

Stock en mains, le 1er septembre 1877 balles		21,560
Arrivé depuis le der. état	10,968	
Précédemment	1,305,543	1,316,791
Total		1,338,351
Exporté aujourd'hui	5,963	
Expédié précédemment	854,903	860,866
Stock sur place et à bord non expédié		377,473
Stock (même temps l'année der.)		329,994

Reçu depuis hier soir 9,441 balles.

SUCRE—Reçu ce matin, 545 boucauts. Nous cotons:

	Par livre.
Inférieur	5⅛ @ 5—
Common	5⅛ @ 5⅜
Good common	5⅝ @ 6—
Good fair	6⅛ @ 6⅜
Fully fair	6⅝ @ 7—
Prime	7 @ —
Strictly prime	7⅛ @ 7¼
Choice	7⅜ @ 7⅝
Seconds	5 @ 7
Jaune clarifié	7 @ 7⅛
Off jaune clarifié	7⅝ @ 8⅛
Choix jaune clarifié	8⅛ @ 8⅜
Off Blanc	8⅜ @ 8⅝
Blanc	8⅝ @ 9⅛

MELASSE—Reçu ce matin 1869 barils. Vendu 500 barils. Nous cotons:

	Par gallon.
Common	17 @20
Centrifugal	17 @27
Fair	24 @26
Prime	31 @34
Strictly Prime	35 @38
Choice	38 @40

FARINE—Il n'en est pas arrivé. Vendu 1,300 barils aux prix suivants: Choix extra, $6 à $6 50 le baril; autres marques à des conditions particulières.

Nous cotons: Common $4,00, superfine $4,50, single extra $4.75, double extra $5, low treble extra $5,25, good treble extra, $5,50 à $5.75, choice treble extra $6 à $6,25, choix extra, $6,25 à $6,50, fancy et family $6,60 à $6,90.

VIANDES SALÉES SÈCHES.—Reçu 80 850 livres. Epaules, loose, 4c. la livre; packed 4⅛; clear rib sides, 5⅛; clear sides, 5⅜; au détail épaules 4⅝; clear rib sides; clear sides 6⅛.

JAMBONS—Large et medium average 9 à 9¾; uncanvassed 8⅛ à 9; au détail, ⅛c de plus.

GRAISSE — En tierçons 7⅝, en barillets 8 à 8⅛, en baquets 9. Au détail, il faut payer ⅛c. de plus.

BACON—Epaules 5⅛ c.; clear rib sides 7; clear sides 7⅛. Au détail, épaules 5⅜, clear rib sides 7⅛; clear sides 7⅜.

PORC—Il n'en est pas arrivé. Le vieux mess vaut $11 37½ le baril. Le nouveau $11 50; au détail $12 25 à $12 50.

WHISKEY—Le rectifié de la Louisiane vaut $1,01 à 1,08, celui de l'Ouest $1 à 105 le gallon.

MAIS—Vendu 5,500 sacs, dont 2000 choix blanc à barlape à 49 c. 2100 mêlé à 48 et 1000 choix blanc à 49⅛ c. le boisseau.

AVOINE—Il n'en est pas arrivé. Vendu 500 sacs choix à 35 c le boisseau.

SON—Vendu 100 sacs à 95 c. les 100 livres.

FOIN—Nous cotons prime $16 50 et choix $17 50 à $18 le tonneau.

LAINE—Nous cotons: Berry 11 à 14c; Louisiana clear 27; clear Lake 28.

VOLAILLES—Les grosses volailles de l'Ouest valent $4 la douzaine; les poulets $2,50 à $3; les canards $3; les oies $5 à $6; les dindes $12.

ŒUFS—Les œufs sont rares et en demande ceux de l'Ouest valent 18 à 20 c. la douzaine; ceux de la Louisiane 25 c.

BEURRE—Nous cotons: New York Creamery 30 à 31 c. la livre; New York dairy fine 26 à 29; New York prime 24 à 25, New York good 20 à 22; Western choice fresh packed 17 à 18; Western prime fresh packed 15 à 16; Western good fresh packed 13 à 14; Western fair fresh packed 13 à 13½; Western low grades 7 à 11; Roll choice 18 à 20; Roll good 13 à 16; Roll fair 13 à 14.

POMMES DE TERRE, &c. — Les Russets valent $1,35 à $1,40 le baril, Peach Blows $1,25 à $1,50, Peerless $1,35 à $1,40, Early Rose $1,65 à $1,75, Jacksons Whites $1,50 à $1,75, Pink Eyes $2. Les oignons valent $1 à $2,25 le baril. Les pommes sont rares et en demande; les pommes inférieures valent $1,50 à $3 le baril; les choix $6 à $7 le bbl.

CAFÉ—Le marché a baissé de ¼ c. la livre. Nous cotons pour les cargaisons Ordinaire 15½ à 16 c. (or) la livre; fair 16¼ à 17; good 17¼ à 18; prime 18¼ à 18¾. Au détail, ordinaire 16; fair 17; good 18; prime 19¼.

SEL—Nous cotons, Coarse 85 à 90 c le sac, fine $1,05 c. à $1,15 le sac pris à l'entrepôt. Quand le sel est livré à la gare du chemin de fer ou au débarcadère des bateaux il faut y ajouter le prix de charroi, Turks Island 85 à 90 c. le sac.

RIZ—Reçu 368 barils. Nous cotons: brut $4 à $4 80 le baril.

	Par livre.
Clean No 3	3⅛ @ 4—
Common	5— @ —
Ordinaire	5⅛ @ 5⅜
Fair	5⅝ @ —
Good	6 @ 6¼
Prime	6⅝ @ —

Avis.

A TOUS ceux qui souffrent des erreurs et des égarements de la jeunesse, de faiblesse nerveuse, décrépitude prématurée, perte de la puissance virile, etc., j'enverrai GRATUITEMENT une recette qui les guérira. Ce remède précieux a été découvert par un missionnaire, dans l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe portant votre adresse au REV. JOSEPH T. INMAN, STATION D. BIBLE HOUSE, NEW YORK CITY.

22 nov—1 an.

PRIX DES BESTIAUX

Bœufs du Texas, nourris au maïs, 1re qualité par livre		4½ @ 5
do	2e do	3½ à 4
do	3e do	2½ à
Bœufs du Texas, choix, par tête		$30 @[illegible]
do	2e qualité	$20 @30
do	3e qualité	$10 @15
Cochons gras par lb brute		4 à —4½
Cochons du Texas, par lb (fair)		3 à 3½
Commun		— à —
Moutons, 1re qual. par tête		$4 @ 5
do 2e do	do	$3 00 @ 3½
do 3e do	do	$2 @ 3
Vaches laitières, 1re qualité, par tête		$75 @ 90
Vaches laitières, 2e qualité, par tête		$40 @70
Vaches du Tex. avec veaux		$15 @—
Veaux, par tête		$10 @11

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 7 FEVRIER 1878

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Navire (ang) Linguist, Curry, Liverpool
Goelette John McAdams, Smith, Vera Cruz
Barque (ang) Milletta, Bumbellow, Cork

ARRIVÉS.

Steamship New York, Quick, New York
Steamship (ang) Ben More, Smith, Gibraltar
Steamship (all'd) Bessen Jugnson, Matanzas
Steamship Wm G Hewes, Morgan, Havane
Barque (ang) Henriette, Adams, St-Thomas
Goelette Theresa, Gutierrez, Grand Caillou

BATEAUX A VAPEUR.

Rapid Transit, Oakes, de Donaldsonville
Chas Morgan, Stein, de Cincinnati
Gov Allen, Brown, de Bayou Sara
Hy Tete, [illegible], de Thibodaux
Martha, Bennett, du Port Eads
Mary Ida, Rush, du haut du fleuve
Belle, Harper, de Bonnet Carré
Texas, Cooley, de Warsaw
Katie P Kountz, Lukes, de Fort Smith, Arkansas
Ashland, Williams, de Fort Smith, Arkansas
Belle Albert, [illegible], du Bayou des Allemands

MONTANT LE FLEUVE.

Goelette S M Bird, Murrill, Martinique

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL—Par navire Linguist—3780 balles coton, 1,00 barils résine, 1086 sacs tourteaux, 249 merrains
VERA CRUZ—Par goelette John McAdams—3620 poutres bois de pin à ordre
CORK—Par barque Milletta — 6436 sacs tourteaux

IMPORTATIONS.

BORDEAUX—Par barque Giuseppe Lanata—[illegible] caisses vin, 75 caisses absinthe, 25 caisses kirsch, [illegible] caisses sardines, [illegible] barriques vin, [illegible] caisses vin, [illegible] caisses vinaigre, [illegible] barriques vin, [illegible] caisses cornichons, [illegible] caisses liqueurs, [illegible] caisses fruits, [illegible] caisses champignons, [illegible] barriques eau de vie, [illegible] à ordre. [illegible]

LIVERPOOL—Par steamship Teutonia—[illegible]
LIVERPOOL—Par steamship Texas—17,800 briques à feu, 451 colis quincaillerie, [illegible]
LIVERPOOL—Par Steamship Cordova—35,000 briques à feu à ordre
UTILLA—par goelette Jennie Wood—7,20 cocos, 100 régimes bananes, 1650 figues bananes, [illegible] à ordre
HAVANE — Par steamship Margaret—[illegible] cigares, 20 colis tabac en feuilles à ordre
NEW YORK—Par steamship New York—Marchandises assorties à ordre

REÇU DE L'INTÉRIEUR.

DONALDSONVILLE—Par steamer Rapid Transit—[illegible] à ordre
CINCINNATI—Par steamer Chas Morgan—16 balles coton, et divers à ordre
BAYOU SARA—Par steamer Governor Allen—391 balles coton, 121 boucauts sucre, [illegible] barils mélasse, [illegible] sacs graines coton à ordre
THIBODAUX—Par steamer Henry Tete—[illegible]
PORT EADS—Par steamer Martha—[illegible]
HAUT DU FLEUVE—par steamer Mary Ida—36 boucauts sucre à ordre
BAS DU FLEUVE—Par steamer Isabel—75 barils mélasse à ordre
BONNET CARRÉ—Par steamer Belle—[illegible]
WARSAW—Par steamer Texas—[illegible] balles coton, [illegible] à ordre
FORT SMITH—par steamer Katie P Kountz—1167 balles coton, [illegible]
FORT SMITH—par steamer Ashland—1174 balles coton, [illegible]
BAYOU DES ALLEMANDS—Par steamer Belle Albert 20 boucauts sucre, 105 barils mélasse, 40 demi barils mélasse à ordre

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS R. R—[illegible] balles coton, 150 barils huile, [illegible] sacs graines coton, [illegible] sacs tourteaux à ordre
NEW ORLEANS & TEXAS RAIL ROAD—[illegible] 70 barils mélasse, 29 demi barils mélasse à ordre
N. O. [illegible] & MOBILE RAIL ROAD—[illegible] balles coton, 2465 morceaux [illegible], 1150 sacs graines coton à ordre
—Train No 2—[illegible] balles coton, [illegible] sacs graines coton à ordre
CHICAGO, ST. LOUIS & N. ORLEANS, R. R—1200 balles coton, à ordre

(Par le Télégraphe.)

New York, 7 fev 1878.

A A Moulton,

Le steamship New Orleans, Dearborn, est arrivé hier soir.

LISTE DE NAVIRES

en partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship Knickerbocker, Kemble...parti 2 fév
Steamship Lone Star, Barber...parti 2 fév

LIVERPOOL
Steamship [illegible], Windham...parti 16 janv
Steamship Louisiana, Earl...parti 12 janv
Steamship Teutonia, King...parti 26 déc
Steamship Alice Otto, Oliver...parti 2 jan
Steamship Texas, Lourensen...parti 3 janv
Navire Bombay, Work...parti 17 janv
Navire Orient, [illegible]...parti 18 jan
Navire Normandy, Talley...parti 11 janv
Navire Annie M. Law, Milton...parti 11 jan
Navire [illegible]...parti 8 jan
Barque Hans, [illegible]...partie 2 déc
Navire Grace Gibbs, Thompson...parti 2 déc
Navire Annie Harris, Saunders...parti 3 déc
Barque Violet, Hanson...partie 5 nov
Navire Toledo, Olsen...parti 28 déc

BOSTON.
Barque Veteran, Gage...expédiée 18 jan

SOUTHAMPTON.
Barque Charles Northcote, [illegible]...partie 4 déc

LONDRES.
Steamship Taranto, Russell...parti 26 nov
Barque Wilhelm [illegible]...partie 28 jan
Navire Prince Patrick, Peterkin...parti 16 nov
Navire Cleopatra, [illegible]...parti 2 nov

HULL (Ang)
Steamship Virago, [illegible]...parti 11 jan

PLYMOUTH.
Navire Charles, Benton...parti 20 nov

NEWCASTLE
Navire Lord Lyon...parti 11 nov

BELFAST.
Barque Inga, Andersen...partie 19 déc

DUBLIN
Navire Thomas, [illegible]...parti 4 déc

FLEETWOOD.
Navire Armstrong, Bryan...parti 17 nov

GLOUCESTER.
Navire Thermy, [illegible]...partie 20 déc
Barque Constance, Ivensen...partie 21 déc

ARENDAL
Barque Ossa, [illegible]...partie 27 déc

HAVRE
Navire [illegible], Couzins...parti 11 jan
Navire Octavia, Purdy...parti 5 jan
Navire Virginia, Hooker...parti 18 jan
Barque Aubusson, [illegible]...partie 9 janv
Barque Reine des Anges, [illegible]...partie 3 janv
Navire Republic, Phillips...parti 16 déc

BORDEAUX
Barque Comtesse Duchatel, Dupont...partie 15 jan
Barque Giuseppe Lanata, [illegible]...partie 17 déc
Barque Alphonse et Marie, Privat...partie 8 déc
Barque Ceres et Mana...chargé 18 janv

MARSEILLE
Barque [illegible], Lubrano...partie 20 déc
Brick Marceau, [illegible]...parti 14 jan
Barque George [illegible], Albrand...partie 8 déc

CETTE.
Navire Johan, [illegible]...parti 13 nov

MESSINE.
Steamship J. B. Walker, [illegible]...parti 24 déc

LISBONNE.
Goelette Anna E [illegible], Purves...partie 17 jan

ALGER
Barque Victor Emanuel, [illegible]...partie 9 oct

ANVERS.
Barque Bristol, Foscett...partie 19 déc
Barque Theo Keller, Lingley...partie 3 déc

GÊNES.
Navire Caledonia, Potter...parti 29 nov

CADIZ
Goelette I L & L C Adams, [illegible]...partie 5 jan

HAVANE
Barque [illegible], Olaguibel...expédiée 18 jan

RIO DE JANEIRO.
Brick Fritz, [illegible]...parti 10 déc
Barque David [illegible], Colcord...en charg. 14 nov

AGENTS DE L'ABEILLE.

A. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
E. FR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
E. G. BERNARD, à [illegible] Landing, Ouest Bâton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse Pointe-Coupée.
LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. SIMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. Wm. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
O. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAUX, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arnaudville.
[illegible], Grand-Coteau.
[illegible] CONSOULIN, [illegible]
NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, [illegible], (Avoyelles)
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à [illegible]
Wm. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans.

VINGTIÈME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publié conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:

Primes d'incendie ... [illegible]
Primes de rivière ... [illegible]
Primes de mer ... [illegible]

Moins primes rendues ... [illegible]

Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu ... [illegible]
Pertes de rivière ... [illegible]
Pertes maritimes ... [illegible]

Réassurances ... [illegible]
Loyer ... [illegible]
Taxes ... [illegible]
Escompte (Rebate) ... [illegible]
Dépenses, moins escompte et intérêts ... [illegible]
Réservé pour risques non terminés ... [illegible]

Actif de la compagnie:
Prêts garantis par hypothèque ... [illegible]
Prêts garantis par hypothèque ... [illegible]
Billets à recevoir pour primes ... [illegible]
Stocks ... [illegible]
Primes en voie de collection ... [illegible]
Argent en caisse ... [illegible]

L'état ci-dessus est certifié conforme aux livres de la compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

[illegible]

DIRECTEURS:

[illegible]

A. CHIAPELLA.

Etat de situation.

—DU—

STATE NATIONAL BANK

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

A LA CLÔTURE DES AFFAIRES,

Le 31 Décembre 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	[illegible]
Bons des Etats-Unis	[illegible]
Autres Bons et valeurs	[illegible]
Change américain et change étranger	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Cinq pour cent (fonds de rachat)	[illegible]
Currency	[illegible]
Espèces	[illegible]
Chèques sur d'autres banques	[illegible]
Total	[illegible]

PASSIF.

Capital	[illegible]
Fonds de surplus	[illegible]
Autres profits non divisés (moins un dividende de [illegible])	[illegible]
Billets en circulation	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dû aux déposants	[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	[illegible]
Total	[illegible]

CHAS. L. DUPUY, Caissier.
SAM'L H. KENNEDY, Président.
L. A. WILTZ, Vice-Président.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No. 14 de la rue Carondelet

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1877.

Conformément à l'article 31 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1877.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	[illegible]
Reçu pour primes de rivière	[illegible]
Reçu pour primes de mer	[illegible]
Primes non expirées le 31 août 1876	[illegible]
A déduire: Primes non expirées le 31 août 1877	[illegible]
Primes remboursées	[illegible]
Montant net des primes	[illegible]
En moins: Pertes par le feu	[illegible]
Pertes sur les rivières	[illegible]
Pertes sur mer	[illegible]
Pertes non encore réglées	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Réduction (rebate) de 25 pour cent	[illegible]
Taxes et licences	[illegible]
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	[illegible]
Profits et Pertes	[illegible]
En moins—Intérêts	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir pour primes en partie sur garantie	[illegible]
En caisse	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.	[illegible]
Au moins-la balance des valeurs	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Billets par actions	[illegible]
Total	[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans,

Sé, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1877.

GAB GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion [illegible] courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 5 1/2 pour cent sur le montant payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, [illegible] octobre 1877.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de [illegible] pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. F. Harrison,
S. B. [illegible],	David [illegible],
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert D. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullen,
W. T. Blakemore,	John Myers,
R. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. [illegible],
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John B. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. B. Camors,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing,	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin [illegible],	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman.

J. Davidson Hill.

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYÉ...... $500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIÈME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes acquises, escomptes et intérêts	[illegible]
Pertes, dépenses, taxes, etc	[illegible]
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, en comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir... [illegible]
Réalité et primes en dernier lieu... [illegible]

Dividende payé sur les actions, dix pour cent ... et sur les polices participantes, vingt pour cent payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie donne des polices sur risques de feu, de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No [illegible] de la rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
B. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX,
R. [illegible],	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT McGEHEE,
W. B. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE K. FLOWER,	B. FATJO,
J. WEIR,	T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR,	R. B. CRAIG,
[illegible],	SAM'L L. BOYD.

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No [illegible] de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président.
P. IRWIN, vice-président.
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Actif	$312,494
Pertes payées	74,761
Bénéfice net	[illegible]

A une élection qui a eu lieu le lundi, [illegible], les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année [illegible]:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
[illegible],	W. J. [illegible],
John T. Gibbons,	[illegible],
William Hart,	[illegible],
[illegible] Jackson,	John [illegible].

F. J. [illegible].

[illegible] JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré [illegible] pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de [illegible] pour cent sur le capital payé et un dividende de [illegible] pour cent sur les primes payées par les actionnaires [illegible].

L'intérêt et les dividendes sur les actions payés en plein à ce bureau, en comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du [illegible] prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No [illegible] de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIÈME ETAT ANNUEL—

CONFORMÉMENT aux stipulations de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre [illegible], fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bénéfices du 1er octobre 1876 au 30 septembre 1877	[illegible]
Intérêts du 1er octobre 1876 au 30 septembre 1877	[illegible]
Dépenses générales, taxes, loyers, etc., du 1er octobre 1876 au 30 septembre 1877	[illegible]
Escompte billets payés avant l'échéance	[illegible]
Montant des dépenses non comprises l'année dernière	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]

Actif

Billets [illegible] actuellement garantis par [illegible] hypothèque ou privilège de vendeur	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	[illegible]
[illegible] des Etats	[illegible]
Billets à recouvrer	[illegible]
Revenu à recevoir	[illegible]
Installations	[illegible]
Intérêt courant	[illegible]
Actions payées en plein	[illegible]
Actions payées en partie	[illegible]
Scrip	[illegible]
Dividende No 1 non-réclamé	[illegible]
Billets à payer	[illegible]
Revenu à recevoir	[illegible]
Surplus de Profit	[illegible]

Nous, soussignés, [illegible] que le tableau qui précède est [illegible] des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. BARLEY, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, [illegible]

E. LEGARDEUR.

ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLARDET, 6, passage Saulnier, à Paris est seul fermier de nos annonces parisiennes.

C'est à M. H. GAILLARDET, par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonceurs, notamment pour les spécialités de *Pharmacie*, *Droguerie*, *Parfumerie*, etc.

Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. H. GAILLARDET.

PEPSINE BOUDAULT

EXPOSITION UNIVERSELLE 1867

Le Jury Académique a décerné la médaille unique A LA PEPSINE BOUDAULT la seule recommandée par le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur Napoléon III et la seule admise dans les HOPITAUX DE PARIS. Elle est conseillée par les plus grands médecins avec un succès infaillible, sous forme de Vin, Elixir et Poudre (E. de 20 gr.) dans les Gastrites Gastralgies Aigreurs Nausées Flatuosités Indigestions Diarrhées Gaz Pesanteur Migraines et les Vomissements chez les Dames enceintes.

A la Nouvelle-Orléans, [illegible], Ducongé, Bogel, [illegible] et Cie, Hart.
Et chez les principaux Pharmaciens anglais et français.
A Paris, chez HOTTOT, succr, 24, rue des Lombards.

INJECTION BROU

Hygiénique infaillible et préservatrice. La seule guérissant sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A Paris, chez l'inventeur BROU, rue Magenta, 152.

GOUDRON DE GUYOT

LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur-concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le maniement si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes:

EN BOISSON. — *Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:*

BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIATRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE

EN LOTION. — *Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.*

AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU

EN INJECTION. — *Une partie de liqueur et quatre parties d'eau* ([illegible])

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu, que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, Phie Ducongé, Phie Schwab

A Paris, maison L. Frère, rue Jacob, 19

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855

MÉDAILLE DE 1re CLASSE

AL. LABARRAQUE & Cie

QUINIUM LABARRAQUE

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE DE PARIS

Le **Quinium Labarraque** est un vin éminemment tonique et fébrifuge, destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina.

Les vins de quinquina ordinairement employés en médecine se préparent avec des écorces de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrêmement variable; de plus en raison de leur mode de préparation ces vins ne contiennent que des traces de principes actifs.

Le **Quinium Labarraque**, approuvé par l'Académie impériale de médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, et sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter.

Le **Quinium Labarraque** se prescrit avec succès aux personnes faibles et débilitées soit par diverses causes d'affaiblissement, soit par suite de maladies; aux fatigués par une croissance trop rapide; aux jeunes filles qui ont de la peine à se former et à se développer; aux femmes en couches et aux vieillards épuisés par l'âge ou la maladie. C'est le meilleur préservatif des fièvres.

Dans les cas chlorose, anémie, pâles couleurs, ce vin est un puissant auxilliaire des ferrugineux. Associé par exemple aux pilules de VALLET il produit des effets remarquables par la rapidité de son action.

A Paris, maison L. FRERE, 19, rue Jacob

A la Nouvelle-Orléans, Phie Ducongé; Phie Schwab

CHARBON DE BELLOC

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE *le 27 décembre 1849*

C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le **Charbon de Belloc** doit sa grande efficacité. Il est spécialement recommandé contre les affections suivantes:

GASTRALGIES
DYSPEPSIE
PYROSIS
AIGREURS
DIGESTIONS DIFFICILES
CRAMPES D'ESTOMAC
CONSTIPATION
COLIQUES
DIARRHÉE
DYSSENTERIE
CHOLÉRINE

MODE D'EMPLOI. — Le **Charbon de Belloc** se prend avant ou après chaque repas, sous forme de poudre ou de pastilles. Le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Une instruction détaillée accompagne chaque flacon de poudre et chaque boîte de pastilles.

DÉPÔT A LA NOUVELLE ORLÉANS

Phie Ducongé. — Phie Schwab

à Paris, maison L. Frère, 19, rue Jacob.